

according to Regulation (EC) No 1907/2006 (REACH)

Trade name: HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts / 64BDS1PEG

Version: KIT, Page 1 of 1, Revision date: 07/09/2023

Cette section présente les différents flacons présents dans le kit. Les fiches de sécurité de tous ces composants sont disponibles dans la langue choisie à la suite du document.

This section shows all the vials in the kit. The Safety Datasheets are available in the selected language in the next part of the document.

# Nomenclature of the product

Description	Component	Nb of vials	рН	Color	Physical state
HTRF Detect. Buf. 3 - 50 mL	62RB3RDE	1	7	Colorless	Liquid
HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts d2 reagent		1	7	Blue	Liquid
HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts Eu Cryptate reagent		1	7	Colorless	Liquid
HTRF S1/ACE2 Bind. kit - Ctrl	64BDS1TDA	1	7	Colorless	Liquid





Désignation / Nom commercial: HTRF Detect. Buf. 3 - 50 mL 62RB3RDE

Version: FR, Page 1 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

# RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : HTRF Detect. Buf. 3 - 50 mL 62RB3RDE

CAS N°.:

Index N°:

EC N°:

REACH N°:

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée

**Utilisations identifiées pertinentes** : Utilisation de la substance ou du mélange uniquement à des fins de recherche en laboratoire ;

**Utilisations déconseillées** : Ne pas utiliser pour des activités thérapeutiques ou de diagnostic. Ceci n'est pas un dispositif médical. ;

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

#### Fournisseur:

Nom: CISBIO BIOASSAYS, company of Revvity Group

Adresse: Parc Marcel Boiteux - BP 84175 - 30200 Codolet, France

Phone: +33 4 66 79 67 05 - Fax: +33 4 66 79 67 50

E-mail (personne compétente): codolet.sds@revvity.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France - Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

USA & Canada - Phone: 1-888-963-456 (1)
Other countries - Phone: +33 (0) 466 796 737

Other countries - Phone: +33 (0) 466 796 737 (2) https://www.cishio.com

https://www.cisbio.com https://www.revvity.com

(1) Available from Monday to Thursday 8:30 am to 5:30pm GMT-5 and Friday: 8:30 am to 3:00pm GMT-5

(2) Available from Monday to Friday 9:00 am to 5:30 pm GMT+2

## RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008 [CLP]	Category code	Hazard statement	Precautionary statement
Acute toxicity - Acute Tox. 4 - H332 - Inhalation	Acute Tox. 4	H332	P261 P271 P304 + P340
			P312

Information supplémentaire:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

### 2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage suivant le Règlement (EC) N° 1272/2008 [CLP/GHS]



Désignation / Nom commercial : HTRF Detect. Buf. 3 - 50 mL 62RB3RDE

Version: FR, Page 2 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

#### <u>Identification du produit :</u>

Désignation / Nom commercial : HTRF Detect. Buf. 3 - 50 mL 62RB3RDE

Substances contenues dans le produit :

Substance name	CAS n°	Index n°	EC n°
potassium fluoride	7789-23-3	009-005-00-2	232-151-5

## Pictogrammes de danger

GHS07-exclam



#### Mention d'avertissement :

Warning

Mentions de danger et de prudence:

Code	Phrase de risque			
H332	Nocif par inhalation			
P261	riter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.			
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.			
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.			
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise.			

Section spéciale pour des éléments d'étiquetage supplémentaires concernant certains mélanges :

# Mentions supplémentaires :

#### 2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances classifiées substances extrêmement préoccupantes >= 0.1% publiées par l'Agence européenne des produits chimiques ECHA, conformèment à l'article 57 du règlement REACH. Le mélange ne satisfait ni les critères dangereux PBT ni les critères vPvB en accord avec l'annexe XIII de la règlementation REACH EC 1907/2006. ;

Dangers sur la santé :



Désignation / Nom commercial: HTRF Detect. Buf. 3 - 50 mL 62RB3RDE

Version: FR, Page 3 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

# RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux:

Substance name	CAS n°	Index n°	EC n°	Classification according Regulation (EC) No. 1272 [CLP]	Concentration (%)	SCL	M-factor
potassium fluoride	7789-23-3	009-005-00-2	232-151-5	Acute toxicity - Acute Tox. 3 - H301 - Oral Acute toxicity - Acute Tox. 3 - H311 - Dermal Acute toxicity - Acute Tox. 3 - H331 - Inhalation	< 10%		
potassium dihydrogenorthophosphate	7778-77-0		231-913-4		< 1%		

#### Informations supplémentaires:

Texte complet avec phrases des H- et EUH-: voir SECTION 16.

#### RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

Informations générales : Ne pas laisser une personne affectée sans surveillance. ;

Inhalation:En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin ;

Contact avec la peau: Après contact avec la peau, laver immédiatement avec de l'eau. ;

**Contact avec les yeux**:En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau en gardant les paupières ouvertes pendant un temps suffisamment long, puis consulter immédiatement un ophtalmologue. ;

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissements.;

Protection du secouriste :

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu à ce jour. ;

Effets:

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Notes pour le docteur:

# RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyen d'extinction :

**Moyens d'extinction appropriés** :Ce produit n'est pas inflammable. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. ;

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance et du mélange

Produits de combustion dangereux :/



Désignation / Nom commercial: HTRF Detect. Buf. 3 - 50 mL 62RB3RDE

Version: FR, Page 4 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un vêtement de protection.;

#### RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures d'urgence : Assurer une ventilation suffisante. ;

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter dans les égouts, les eaux de surface ou la nappe phréatique. ;

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériau compatible pour l'absorption : Absorbant, organique. ; Autres informations :

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Informations supplémentaires:

#### RUBRIQUE 7. MANIPUATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions pour une manipulation sure

#### Mesures de protection :

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.;

Prévention contre l'incendie:

Précautions environnementales :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones ou des substances réactives sont manipulées. ;

Conseils d'hygiène généraux en milieu professionnel

Manipuler dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité industrielle ;

#### 7.2 Conditions nécessaires pour un stockage sûr, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conditions nécessaires pour les salles de stockage et les contenants :

Conserver le récipient bien fermé.;

Conseils pour l'agencement des stocks :

Matériaux à éviter :

Autres informations sur les conditions de stockage :

# 7.3 Utilisations finales particulières :

Recommandations pour les utilisations finales particulières : Voir la fiche de données techniques. ;

# RUBRIQUE 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION : PROTECTION PERSONNELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Remarque préliminaire :



Désignation / Nom commercial : HTRF Detect. Buf. 3 - 50 mL 62RB3RDE

Version: FR, Page 5 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

# 8.1.1 <u>Valeurs limites d'exposition professionnelle :</u>

#### France

Source :	Informations rela	formations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012							
Substance	EC-No.	CAS-No	CAS-No         VLE (mg/m3)         VLE (ppm)         VME (mg/m3)         VME (ppm)						
7778-77-0 / 231- 913-4	231-913-4	7778-77-0							
7789-23-3 / 232- 151-5	232-151-5	7789-23-3			2,5				

# • Espagne

Source :		mites de Exposicion Profesional para Agentes Quimicos en Espana Istituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo Ine 2015							
Substance	EC-No.	CAS-No	VLA-EC (mg/m3)	VLA-EC (ppm)	VLA-ED (mg/m3)	VLA-ED (ppm)			
7778-77-0 / 231- 913-4	231-913-4	7778-77-0							
7789-23-3 / 232- 151-5	232-151-5	7789-23-3							

#### Allemagne

Source :	TRGS 900, June 2015, BA	RGS 900, June 2015, BAuA					
Substance	EC-No.	EC-No. CAS-No AGW (mg/m3)					
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0					
7789-23-3 / 232-151-5	232-151-5	7789-23-3					

•	Ita	lie

- Grèce
- UK
- OSHA (USA)



Désignation / Nom commercial : HTRF Detect. Buf. 3 - 50 mL 62RB3RDE

Version: FR, Page 6 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

Source :	Occupational Safety and Health Administration (OSHA) Permissible Exposure Limits (PELS) from 29 CFR 1910.1000					
Substance	EC-No.	CAS-No	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) 8-hour TWA (ppm)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) 8- hour TWA (mg/m3)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) STEL (ppm)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) STEL (mg/m3)
7778-77-0 / 231-913- 4		7778-77-0				
7789-23-3 / 232-151- 5	232-151-5	7789-23-3				

# 8.1.2 <u>Valeur limite biologique (Allemagne):</u>

Source :	List of recommended health-based biological limit values (BLVs) and biological guidance values (BGVs), June 2014					
Substance	EC-No.	CAS-No	BLV (mg/m3)	BLV (ppm)		
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				
7789-23-3 / 232-151-5	232-151-5	7789-23-3				

# 8.1.3 <u>Valeurs limites d'exposition pour l'utilisation attendue (Allemagne):</u>

Source : TRGS 903, November 2015, BAuA						
Substance	EC-No.	CAS-No	BGW (mg/m3)	BGW (ppm)		
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				
7789-23-3 / 232-151-5	232-151-5	7789-23-3				

# 8.1.4 Valeurs de DNEL/PNEC:

Employé DNEL

Source :	GESTIS – su	bstance data	abase						
Substance	EC-No.	CAS-No	Acute – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, systemic effects (mg/kg/day)	Acute – inhalation, local effects (mg/m3)	Acute – inhalation, systemic effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, local effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, systemic effects (mg/m3)
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0					4.07-4.07		
7789-23-3 / 232-151-5	232-151-5	7789-23-3				3-3	3-3		

#### Client DNEL

Source :	GESTIS – sı	STIS – substance database								
Substance	EC-No.	CAS-No	Acute – dermal, local effects (mg/kg/day)	dermal, local	,	Acute – inhalation, local effects (mg/m3)		Long-term – inhalation, local effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, systemic effects	



Désignation / Nom commercial : HTRF Detect. Buf. 3 - 50 mL 62RB3RDE

Version: FR, Page 7 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

			(mg/kg/day)	(mg/kg/day)	(mg/m3)	(mg/m3)
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				
7789-23-3 / 232-151-5	232-151-5	7789-23-3				

# Remarque DNEL:

PNEC

Source :	INERIS																
						PNE	C AQUA	TIC					Р	NEC Se	edimen	t	
Substance	EC-No.	CAS-No		freshwate	r	m	arine wat	er	interr	nittent re	lease	fı	reshwate	er	ma	rine wat	er
Substance	EC-NO.		(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)
7778-77-0 / 231-913- 4	231-913-4	7778-77-0															
7789-23-3 / 232-151- 5	232-151-5	7789-23-3															

Source :	INERIS													
				Others										
Substance	EC-No. C.	CAS-No	PNEC soil			PNEC sewage treatment plant			PNEC air			PNEC secondary poisoning		
			(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0												
7789-23-3 / 232-151-5	232-151-5	7789-23-3												

# Remarque PNEC:

Remarque sur les paramètres de contrôle :

# 8.2 Contrôles de l'exposition

# 8.2.1 Mesures techniques :

Voir section 7. Pas de mesures supplémentaires nécessaires.;

# 8.2.2 Equipement de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Lunettes de sécurité à protection latérale. ;

Protection de la peau:Port de gants;



Désignation / Nom commercial : HTRF Detect. Buf. 3 - 50 mL 62RB3RDE

Version: FR, Page 8 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

Protection respiratoire: Assurer une ventilation suffisante.;

Dangers thermiques:

# 8.2.3 <u>Contrôles d'ordre environnemental :</u>

# RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# 9.1 Informations sur les propriétés physico chimiques essentielles

#### **Apparence**

Etat physique	Liquide ;
Couleur	Incolore ;
Odeur	
Seuil olfactif (ppm)	

			Valeur	Concentration (mol/L)	Méthode	Température (°C)	Pression (kPa)	Remarque
рН			7	(moi/ L)				
Point de fusion (°	'C)							
Point de congélat	tion (°C)							
Point initial d'ébu	ullition/ga	mme d'ébullition (°C)						
Point éclair (°C)								
Taux d'évaporation (kg/m²/h)								
Inflammabilité (t	ype : ) (%)	· 						
Limite supérieure/infé d'inflammabili		Limite supérieure d'explosivité (%)						
explosivite		Limite supérieure d'explosivité (%)						
Pression de vape								
Densité de vapeu	ır (g/cm³)							
		Densité (g/cm³)						
Densités	;	Densité relative (g/cm³)						
		Densité volumique (g/cm³)						
		Densité critique (g/cm³)						
Solubilité (Type :	) (g/L)							
Coefficient de pa n-octanol/eau à p		Pow)						
Température d'a	uto inflan	nmation (°C)						
Température de décomposition (°C) Energie de décomposition : kJ								
Viscosité	Vi	scosité, dynamique (poiseuille)	1					
	\	/iscosité, cinématique (cm³/s)	<b>†</b>					
		riétés explosives						
	Prop	riétés oxydantes						

#### 9.2 Autres informations:

Aucune autre information utile disponible



Désignation / Nom commercial : HTRF Detect. Buf. 3 - 50 mL 62RB3RDE

Version: FR, Page 9 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

#### RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

- 10.1 Réactivité Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions d'utilisation normales. ;
- 10.2 Stabilité chimique :
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :
- 10.4 Conditions à éviter :
- **10.5** Matières incompatibles :
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** :Ne se décompose pas si le produit est stocké et utilisé dans les conditions prévues (données techniques). ;

#### **RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

# 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### <u>Substances</u>

• Toxicité aiguë

#### Données animales :

Toxicité orale aiguë:

Substance name	LD50 (mg/kg)	Species	Method	Symptoms / delayed effects	Remark
7789-23-3 / 232-151-5	245-245	Rat			

# Toxicité dermique aiguë :

Substance name	LD50 (mg/kg)	Species	Method	Remark
7789-23-3 / 232-151-5				

#### Toxicité aiguë par inhalation :

Substance name	C(E)L50 (mg/L)	Exposure time	Species	Method	Remark
7789-23-3 / 232-151-5					

Expérience pratique / preuve humaine :

Evaluation / Classification:

Remarque générale :

#### • Corrosion/irritation de la peau

### Données animales :



Désignation / Nom commercial: HTRF Detect. Buf. 3 - 50 mL 62RB3RDE

Version: FR, Page 10 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

Méthode de test cutané In-vitro : Résultat du test cutané In-vitro : Evaluation / Classification:

• Lésion oculaire/irritation

#### Données animales :

Méthode de test oculaire In vitro : Résultat du test oculaire In vitro : Evaluation / Classification:

- Effets CMR (cancérigène, mutagène et reprotoxique)
  - o Mutagénicité des cellules germinales :

Données animales :

Evaluation / Classification:

o Cancérogénicité

Expérience pratique / preuve humaine:

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification:

Reprotoxicité

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Autres informations: Evaluation / Classification :

Evaluation globales des propriétés CMR :

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)
  - o STOT SE 1 et 2

Données animales :

Autres informations:

o STOT SE 3

Expérience pratique / preuve humaine :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)



Désignation / Nom commercial: HTRF Detect. Buf. 3 - 50 mL 62RB3RDE

Version: FR, Page 11 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

Expérience pratique / preuve humaine :

**Données animales**:

Evaluation / Classification:

**Autres informations** 

#### Risque d'inhalation

Expérience pratique / preuve humaine :

Données expérimentales : données de viscosité : voir SECTION 9.

Evaluation / Classification:

Remarque:

#### 11.1.1 Mélanges

Pas d'information toxicologique disponible concernant le mélange

#### **RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Dans le cas où il existe des données d'essai concernant un point final / différenciation pour le mélange lui-même, la classification est effectuée selon les critères de la substance (à l'exclusion de la biodégradation et de la bioaccumulation). S'il n'existe pas de données d'essai, les critères de classification des mélanges doivent être utilisés (méthode de calcul) Dans ce cas, les données toxicologiques des substances sont indiquées.

# 12.1 Toxicité aquatique :

Toxicité aigue pour les poissons (court terme)

Toxicité chronique pour les poissons (long terme)

Toxicité aigue pour les crustacés (court terme)

Toxicité chronique pour les crustacés (long terme)

<u>Toxicité aigue pour les algues et cianobactéries (court terme)</u>

Toxicité pour les microorganismes et autres plantes aquatiques / organismes

Evaluation / Classification:

# 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation :

Dégradation abiotique :

**Evaluation / Classification:** 

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF):



Désignation / Nom commercial: HTRF Detect. Buf. 3 - 50 mL 62RB3RDE

Version: FR, Page 12 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

#### 12.4 Mobilité dans le sol

#### 12.5 Résultats de l'évaluation des PBT et vPvB

#### 12.6 Autres effets néfastes :

Informations supplémentaires éco toxicologiques :

#### RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Option de traitement des déchets :

Gérer les déchets suivant la réglementation en vigueur.;

Autres recommandations concernant l'élimination:

Informations supplémentaires:

# **RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

# ADR/RID/AND/IMDG/IATA

UN No.	
UN Nom d'expédition	
Classe de danger pour le	
transport (es)	
Etiquette de danger (s)	
Groupe d'emballage	

#### Transport en vrac conformément à l'Annexe II du MARPOL 73/78 et au code IBC

#### Terre (ADR/RID)

Classification ADR : Dispositions spéciales pour l'ADR/RID : Quantités limites pour l'ADR/RID : Quantités exclues pour l'ADR/RID :

Instruction d'emballage pour l'ADR/RID : Dispositions spéciales pour l'emballage pour l'ADR/RID :

Dispositions pour les emballages mixtes :

Instructions pour les citernes mobiles et les conteneurs pour vrac : Disposition spéciales pour citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :

Code citerne ADR : Disposition spéciale pour citerne ADR :

Véhicule pour le transport des citernes:

Dispositions spéciales pour le transport des charriots: Dispositions spéciales pour le transport en vrac :

Dispositions spéciales pour le chargement, le déchargement et la manutention:

Dispositions spéciales pour le transport :

Identification de danger No: Catégorie de transport (Code de restriction des tunnels):

# Mer (IMDG)

Polluant marin:

Risque subsidiaire (s) pour IMDG:

Disposition pour l'emballage pour IMDG :

Quantité limite pour IMDG :



Désignation / Nom commercial : HTRF Detect. Buf. 3 - 50 mL 62RB3RDE

Version: FR, Page 13 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

Instruction d'emballage pour IMDG : Instructions IBC : Dispositions IBC :

Instructions citerne IMO tank : Instructions citerne UN : Dispositions citerne et vrac :

EmS:

Arrimage et isolement pour IMDG : Propriétés et observations :

Transport fluvial (ADN)

Code de classification ADN : Dispositions spéciales ADN : Quantité limite pour ADN : Quantité exclue pour ADN : Transport autorisé : Equipement nécessaire :

Dispositions pour le chargement et déchargement : Dispositions pour le transport :

Nombre de cônes/lumières bleus : Remarque:

Air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Risque subsidiaire pour IATA: Quantité exclue pour IATA: Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Packing Instructions: Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Maximal Net Quantity:

Passenger and Cargo Aircraft Packaging Instructions: Passenger and Cargo Aircraft Maximal Net Quantity:

Cargo Aircraft only Packaging Instructions: Cargo Aircraft only Maximal Net Quantity:

Code ERG : Dispositions spéciales pour IATA:

#### **RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

# 15.1 Règlementation/législation spécifique en matière de sécurité, santé et environnement pour la substance ou le mélange

#### Directives et règlements UE

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Autorisations (numéro CAS Substance):

Restrictions d'utilisation (numéro CAS Substance): 7789-23-3 / 232-151-5 SVHC (numéro CAS Substance):

- Autres règlements UE :
- Directive 2010/75/EC sur les émissions industrielles : Non pertinent

#### Règlement national

#### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Non réalisée pour ce produit

#### **RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS**

# 16.1 Indications des changements

Date de la version précédente :06/09/2023



Désignation / Nom commercial : HTRF Detect. Buf. 3 - 50 mL 62RB3RDE

Version: FR, Page 14 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

Modifications:

#### 16.2 Informations complémentaires

16.3 Classification des mélanges et méthodologie d'évaluation utilisée selon le règlement (EC) 1207/2008 [CLP]: Voir SECTION 2.1 (classification).

# 16.4 Phrases R-, H- et EUH- pertinentes (nombre et texte complet):

Code	Phrase de risque
H301	Toxique en cas d'ingestion
	Toxique par contact cutané
H331	Toxique par inhalation





Désignation / Nom commercial: HTRF S1/ACE2 Bind. kit - Ctrl 64BDS1TDA

Version: FR, Page 1 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

# RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identification du produit :

#### Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - Ctrl 64BDS1TDA

CAS N°.: Index N°: EC N°: REACH N°:

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée

**Utilisations identifiées pertinentes** : Utilisation de la substance ou du mélange uniquement à des fins de recherche en laboratoire ;

**Utilisations déconseillées** : Ne pas utiliser pour des activités thérapeutiques ou de diagnostic. Ceci n'est pas un dispositif médical. ;

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

#### Fournisseur:

Nom: CISBIO BIOASSAYS, company of Revvity Group

Adresse: Parc Marcel Boiteux - BP 84175 - 30200 Codolet, France

Phone: +33 4 66 79 67 05 - Fax: +33 4 66 79 67 50

E-mail (personne compétente): codolet.sds@revvity.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France - Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

USA & Canada - Phone: 1-888-963-456 (1) Other countries - Phone: +33 (0) 466 796 737 (2)

https://www.cisbio.com https://www.revvity.com

(1) Available from Monday to Thursday 8:30 am to 5:30pm GMT-5 and Friday: 8:30 am to 3:00pm GMT-5

(2) Available from Monday to Friday 9:00 am to 5:30 pm GMT+2

## RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008 [CLP]	Category code	Hazard statement	Precautionary statement
Acute toxicity - Acute Tox. 4 - H332 - Inhalation	Acute Tox. 4	H332	P261 P271 P304 + P340 P312

Information supplémentaire:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

### 2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage suivant le Règlement (EC) N° 1272/2008 [CLP/GHS]



Désignation / Nom commercial: HTRF S1/ACE2 Bind. kit - Ctrl 64BDS1TDA

Version: FR, Page 2 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

#### <u>Identification du produit :</u>

Désignation / Nom commercial: HTRF S1/ACE2 Bind. kit - Ctrl 64BDS1TDA

Substances contenues dans le produit :

Substance name	CAS n°	Index n°	EC n°
potassium fluoride	7789-23-3	009-005-00-2	232-151-5

# Pictogrammes de danger

GHS07-exclam



#### Mention d'avertissement :

Warning

Mentions de danger et de prudence:

Code	Phrase de risque					
H332	Nocif par inhalation					
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.					
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.					
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.					
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise.					

Section spéciale pour des éléments d'étiquetage supplémentaires concernant certains mélanges :

# Mentions supplémentaires :

#### 2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances classifiées substances extrêmement préoccupantes >= 0.1% publiées par l'Agence européenne des produits chimiques ECHA, conformèment à l'article 57 du règlement REACH. Le mélange ne satisfait ni les critères dangereux PBT ni les critères vPvB en accord avec l'annexe XIII de la règlementation REACH EC 1907/2006. ;

Dangers sur la santé :



Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - Ctrl 64BDS1TDA

Version: FR, Page 3 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

# RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux:

Substance name	CAS n°	Index n°	EC n°	Classification according Regulation (EC) No. 1272 [CLP]	Concentration (%)	SCL	M-factor
potassium fluoride	7789-23-3	009-005-00-2	232-151-5	Acute toxicity - Acute Tox. 3 - H301 - Oral Acute toxicity - Acute Tox. 3 - H311 - Dermal Acute toxicity - Acute Tox. 3 - H331 - Inhalation	< 10%		
potassium dihydrogenorthophosphate	7778-77-0		231-913-4		< 1%		

#### Informations supplémentaires:

Texte complet avec phrases des H- et EUH-: voir SECTION 16.

#### RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

Informations générales : Ne pas laisser une personne affectée sans surveillance. ;

Inhalation:En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin ;

Contact avec la peau: Après contact avec la peau, laver immédiatement avec de l'eau. ;

**Contact avec les yeux**:En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau en gardant les paupières ouvertes pendant un temps suffisamment long, puis consulter immédiatement un ophtalmologue. ;

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissements.;

Protection du secouriste :

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu à ce jour. ;

Effets:

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Notes pour le docteur:

# RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyen d'extinction :

**Moyens d'extinction appropriés** :Ce produit n'est pas inflammable. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. ;

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance et du mélange

Produits de combustion dangereux :/



Désignation / Nom commercial: HTRF S1/ACE2 Bind. kit - Ctrl 64BDS1TDA

Version: FR, Page 4 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un vêtement de protection.;

#### RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures d'urgence : Assurer une ventilation suffisante. ;

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter dans les égouts, les eaux de surface ou la nappe phréatique. ;

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériau compatible pour l'absorption : Absorbant, organique. ; Autres informations :

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Informations supplémentaires:

#### RUBRIQUE 7. MANIPUATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions pour une manipulation sure

#### Mesures de protection :

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.;

Prévention contre l'incendie:

Précautions environnementales :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones ou des substances réactives sont manipulées. ;

Conseils d'hygiène généraux en milieu professionnel

Manipuler dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité industrielle ;

#### 7.2 Conditions nécessaires pour un stockage sûr, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conditions nécessaires pour les salles de stockage et les contenants :

Conserver le récipient bien fermé.;

Conseils pour l'agencement des stocks :

Matériaux à éviter :

Autres informations sur les conditions de stockage :

# 7.3 Utilisations finales particulières :

Recommandations pour les utilisations finales particulières : Voir la fiche de données techniques. ;

# RUBRIQUE 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION : PROTECTION PERSONNELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Remarque préliminaire :



Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - Ctrl 64BDS1TDA

Version: FR, Page 5 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

# 8.1.1 <u>Valeurs limites d'exposition professionnelle :</u>

France

Source :	Informations rela	oformations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012							
Substance	EC-No.	EC-No.         CAS-No         VLE (mg/m3)         VLE (ppm)         VME (mg/m3)         VME (ppm)							
7778-77-0 / 231- 913-4	231-913-4	7778-77-0							
7789-23-3 / 232- 151-5	232-151-5	7789-23-3			2,5				

# • Espagne

Source :		imites de Exposicion Profesional para Agentes Quimicos en Espana astituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo une 2015							
Substance	EC-No.	CAS-No	VLA-EC (mg/m3)	VLA-EC (ppm)	VLA-ED (mg/m3)	VLA-ED (ppm)			
7778-77-0 / 231- 913-4	231-913-4	7778-77-0							
7789-23-3 / 232- 151-5	232-151-5	7789-23-3							

#### Allemagne

Source :	TRGS 900, June 2015, BA	RGS 900, June 2015, BAuA					
Substance	EC-No.	CAS-No	AGW (mg/m3)	AGW (ppm)			
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0					
7789-23-3 / 232-151-5	232-151-5	7789-23-3					

•	Ita	lie

- Grèce
- UK
- OSHA (USA)



Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - Ctrl 64BDS1TDA

Version: FR, Page 6 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

Source :	rce: Occupational Safety and Health Administration (OSHA) Permissible Exposure Limits (PELS) from 29 CFR 1910.1000					
Substance	EC-No.	CAS-No	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) 8-hour TWA (ppm)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) 8- hour TWA (mg/m3)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) STEL (ppm)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) STEL (mg/m3)
7778-77-0 / 231-913- 4		7778-77-0				
7789-23-3 / 232-151- 5	232-151-5	7789-23-3				

# 8.1.2 <u>Valeur limite biologique (Allemagne):</u>

Source :	List of recommended health-based biological limit values (BLVs) and biological guidance values (BGVs), June 2014						
Substance	EC-No.	CAS-No	BLV (mg/m3)	BLV (ppm)			
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0					
7789-23-3 / 232-151-5	232-151-5	7789-23-3					

# 8.1.3 <u>Valeurs limites d'exposition pour l'utilisation attendue (Allemagne):</u>

Source :	TRGS 903, November 2015, BAuA					
Substance	EC-No.	CAS-No	BGW (mg/m3)	BGW (ppm)		
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				
7789-23-3 / 232-151-5	232-151-5	7789-23-3				

# 8.1.4 Valeurs de DNEL/PNEC:

• Employé DNEL

Source :	GESTIS – su	STIS – substance database							
Substance	EC-No.	CAS-No	Acute – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, local effects (mg/kg/day)	levetamic affacte	Acute – inhalation, local effects (mg/m3)	Acute – inhalation, systemic effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, local effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, systemic effects (mg/m3)
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0					4.07-4.07		
7789-23-3 / 232-151-5	232-151-5	7789-23-3				3-3	3-3		

#### Client DNEL

Source :	GESTIS – substance database										
Substance	EC-No.	CAS-No	Acute – dermal, local effects (mg/kg/day)	dermal, local	,	Acute – inhalation, local effects (mg/m3)		Long-term – inhalation, local effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, systemic effects		



Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - Ctrl 64BDS1TDA

Version: FR, Page 7 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

			(mg/kg/day)	(mg/kg/day)	(mg/m3)	(mg/m3)
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				
7789-23-3 / 232-151-5	232-151-5	7789-23-3				

# Remarque DNEL:

PNEC

Source :	INERIS	IERIS															
				PNEC AQUATIC									PNEC Sediment				
Substance E	EC-No.	CAS-No	freshwater		marine water		intermittent release		freshwater		marine water						
	EC-NO.		(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)
7778-77-0 / 231-913- 4	231-913-4	7778-77-0															
7789-23-3 / 232-151- 5	232-151-5	7789-23-3															

Source :	INERIS													
			Others											
Substance	EC-No.	CAS-No	PNEC soil			PNEC sewage treatment plant			PNEC air			PNEC secondary poisoning		
			(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0												
7789-23-3 / 232-151-5	232-151-5	7789-23-3												

# Remarque PNEC:

Remarque sur les paramètres de contrôle :

# 8.2 Contrôles de l'exposition

# 8.2.1 <u>Mesures techniques :</u>

Voir section 7. Pas de mesures supplémentaires nécessaires.;

# 8.2.2 Equipement de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Lunettes de sécurité à protection latérale. ;

Protection de la peau:Port de gants;



Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - Ctrl 64BDS1TDA

Version: FR, Page 8 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

Protection respiratoire: Assurer une ventilation suffisante.;

Dangers thermiques:

# 8.2.3 <u>Contrôles d'ordre environnemental :</u>

# RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# 9.1 Informations sur les propriétés physico chimiques essentielles

**Apparence** 

-: · · · · ·	I
Etat physique	Liquide;
Couleur	Incolore ;
Odeur	
Seuil olfactif (ppm)	

			Valeur	Concentration (mol/L)	Méthode	Température (°C)	Pression (kPa)	Remarque
рН			7	(moi/ L)				
Point de fusion (°	'C)							
Point de congélat	Point de congélation (°C)							
Point initial d'ébu	ullition/ga	mme d'ébullition (°C)						
Point éclair (°C)								
Taux d'évaporation	on (kg/m²	<sup>2</sup> /h)						
Inflammabilité (t	ype : ) (%)	· 						
Limite supérieure/inférieure		Limite supérieure d'explosivité (%)						
d'inflammabilité ou explosivité	Limite supérieure d'explosivité (%)							
Pression de vapeur (kPa)								
Densité de vapeu	ır (g/cm³)							
		Densité (g/cm³)						
Densités	;	Densité relative (g/cm³)						
		Densité volumique (g/cm³)						
		Densité critique (g/cm³)						
Solubilité (Type :	) (g/L)							
Coefficient de pa n-octanol/eau à p		Pow)						
Température d'a	uto inflan	nmation (°C)						
	Température de décomposition (°C) Energie de décomposition : kJ							
Viscosité	Vi	scosité, dynamique (poiseuille)	1					
	\	/iscosité, cinématique (cm³/s)	<b>†</b>					
		riétés explosives						
	Prop	riétés oxydantes						

#### 9.2 Autres informations:

Aucune autre information utile disponible



Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - Ctrl 64BDS1TDA

Version: FR, Page 9 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

#### RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

- 10.1 Réactivité Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions d'utilisation normales. ;
- 10.2 Stabilité chimique :
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :
- 10.4 Conditions à éviter :
- **10.5** Matières incompatibles :
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** :Ne se décompose pas si le produit est stocké et utilisé dans les conditions prévues (données techniques). ;

#### **RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

# 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### <u>Substances</u>

• Toxicité aiguë

#### Données animales :

Toxicité orale aiguë :

Substance name	LD50 (mg/kg)	Species	Method	Symptoms / delayed effects	Remark
7789-23-3 / 232-151-5	245-245	Rat			

# Toxicité dermique aiguë :

Substance name	LD50 (mg/kg)	Species	Method	Remark
7789-23-3 / 232-151-5				

#### Toxicité aiguë par inhalation :

Substance name	C(E)L50 (mg/L)	Exposure time	Species	Method	Remark
7789-23-3 / 232-151-5					

Expérience pratique / preuve humaine :

Evaluation / Classification:

Remarque générale :

#### • Corrosion/irritation de la peau

Données animales :



Désignation / Nom commercial: HTRF S1/ACE2 Bind. kit - Ctrl 64BDS1TDA

Version: FR, Page 10 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

Méthode de test cutané In-vitro : Résultat du test cutané In-vitro : Evaluation / Classification:

• Lésion oculaire/irritation

#### Données animales :

Méthode de test oculaire In vitro : Résultat du test oculaire In vitro : Evaluation / Classification:

- Effets CMR (cancérigène, mutagène et reprotoxique)
  - o Mutagénicité des cellules germinales :

Données animales :

Evaluation / Classification:

o Cancérogénicité

Expérience pratique / preuve humaine:

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification:

Reprotoxicité

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification:

Evaluation globales des propriétés CMR :

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)
  - o STOT SE 1 et 2

Données animales :

Autres informations:

o STOT SE 3

Expérience pratique / preuve humaine :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)



Désignation / Nom commercial: HTRF S1/ACE2 Bind. kit - Ctrl 64BDS1TDA

Version: FR, Page 11 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

Expérience pratique / preuve humaine :

**Données animales**:

Evaluation / Classification :

**Autres informations** 

#### Risque d'inhalation

Expérience pratique / preuve humaine :

Données expérimentales : données de viscosité : voir SECTION 9.

Evaluation / Classification:

Remarque:

#### 11.1.1 Mélanges

Pas d'information toxicologique disponible concernant le mélange

#### **RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Dans le cas où il existe des données d'essai concernant un point final / différenciation pour le mélange lui-même, la classification est effectuée selon les critères de la substance (à l'exclusion de la biodégradation et de la bioaccumulation). S'il n'existe pas de données d'essai, les critères de classification des mélanges doivent être utilisés (méthode de calcul) Dans ce cas, les données toxicologiques des substances sont indiquées.

# 12.1 Toxicité aquatique :

Toxicité aigue pour les poissons (court terme)

Toxicité chronique pour les poissons (long terme)

Toxicité aigue pour les crustacés (court terme)

Toxicité chronique pour les crustacés (long terme)

<u>Toxicité aigue pour les algues et cianobactéries (court terme)</u>

Toxicité pour les microorganismes et autres plantes aquatiques / organismes

Evaluation / Classification:

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation :

Dégradation abiotique :

**Evaluation / Classification:** 

# 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF):



Désignation / Nom commercial: HTRF S1/ACE2 Bind. kit - Ctrl 64BDS1TDA

Version: FR, Page 12 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

#### 12.4 Mobilité dans le sol

#### 12.5 Résultats de l'évaluation des PBT et vPvB

#### 12.6 Autres effets néfastes :

Informations supplémentaires éco toxicologiques :

#### RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Option de traitement des déchets :

Gérer les déchets suivant la réglementation en vigueur. ;

Autres recommandations concernant l'élimination:

Informations supplémentaires:

# **RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### ADR/RID/AND/IMDG/IATA

UN No.	
UN Nom d'expédition	
Classe de danger pour le	
transport (es)	
Etiquette de danger (s)	
Groupe d'emballage	

# Transport en vrac conformément à l'Annexe II du MARPOL 73/78 et au code IBC

#### Terre (ADR/RID)

Classification ADR : Dispositions spéciales pour l'ADR/RID : Quantités limites pour l'ADR/RID : Quantités exclues pour l'ADR/RID :

Instruction d'emballage pour l'ADR/RID : Dispositions spéciales pour l'emballage pour l'ADR/RID :

Dispositions pour les emballages mixtes :

Instructions pour les citernes mobiles et les conteneurs pour vrac : Disposition spéciales pour citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :

Code citerne ADR : Disposition spéciale pour citerne ADR :

Véhicule pour le transport des citernes:

Dispositions spéciales pour le transport des charriots:

Dispositions spéciales pour le transport en vrac :

Dispositions spéciales pour le chargement, le déchargement et la manutention:

Dispositions spéciales pour le transport :

Identification de danger No: Catégorie de transport (Code de restriction des tunnels):

# Mer (IMDG)

Polluant marin:

Risque subsidiaire (s) pour IMDG:

Disposition pour l'emballage pour IMDG :

Quantité limite pour IMDG :



Désignation / Nom commercial: HTRF S1/ACE2 Bind. kit - Ctrl 64BDS1TDA

Version: FR, Page 13 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

Instruction d'emballage pour IMDG : Instructions IBC : Dispositions IBC :

Instructions citerne IMO tank : Instructions citerne UN : Dispositions citerne et vrac :

EmS:

Arrimage et isolement pour IMDG : Propriétés et observations :

Transport fluvial (ADN)

Code de classification ADN : Dispositions spéciales ADN : Quantité limite pour ADN : Quantité exclue pour ADN : Transport autorisé : Equipement nécessaire :

Dispositions pour le chargement et déchargement : Dispositions pour le transport :

Nombre de cônes/lumières bleus : Remarque:

Air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Risque subsidiaire pour IATA: Quantité exclue pour IATA: Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Packing Instructions: Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Maximal Net Quantity:

Passenger and Cargo Aircraft Packaging Instructions: Passenger and Cargo Aircraft Maximal Net Quantity:

Cargo Aircraft only Packaging Instructions: Cargo Aircraft only Maximal Net Quantity:

Code ERG : Dispositions spéciales pour IATA:

#### **RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

# 15.1 Règlementation/législation spécifique en matière de sécurité, santé et environnement pour la substance ou le mélange

#### Directives et règlements UE

• Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Autorisations (numéro CAS Substance):

Restrictions d'utilisation (numéro CAS Substance): 7789-23-3 / 232-151-5 SVHC (numéro CAS Substance):

- Autres règlements UE :
- Directive 2010/75/EC sur les émissions industrielles : Non pertinent

#### Règlement national

#### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Non réalisée pour ce produit

#### **RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS**

# 16.1 Indications des changements

Date de la version précédente :06/09/2023



Désignation / Nom commercial: HTRF S1/ACE2 Bind. kit - Ctrl 64BDS1TDA

Version: FR, Page 14 sur 14, Date de révision: 07/09/2023

Modifications:

#### 16.2 Informations complémentaires

16.3 Classification des mélanges et méthodologie d'évaluation utilisée selon le règlement (EC) 1207/2008 [CLP]: Voir SECTION 2.1 (classification).

# 16.4 Phrases R-, H- et EUH- pertinentes (nombre et texte complet):

Code	Phrase de risque						
H301	Toxique en cas d'ingestion						
H311	Toxique par contact cutané						
H331	Toxique par inhalation						





Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts d2 reagent

Version: FR, Page 1 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

# RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identification du produit :

Désignation / Nom commercial: HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts d2 reagent

CAS N°.: Index N°: EC N°: REACH N°:

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée

**Utilisations identifiées pertinentes** : Utilisation de la substance ou du mélange uniquement à des fins de recherche en laboratoire ;

**Utilisations déconseillées** : Ne pas utiliser pour des activités thérapeutiques ou de diagnostic. Ceci n'est pas un dispositif médical. ;

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

#### Fournisseur:

Nom: CISBIO BIOASSAYS, company of Revvity Group

Adresse: Parc Marcel Boiteux - BP 84175 - 30200 Codolet, France

Phone: +33 4 66 79 67 05 - Fax: +33 4 66 79 67 50

E-mail (personne compétente): codolet.sds@revvity.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France - Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

USA & Canada - Phone: 1-888-963-456 (1) Other countries - Phone: +33 (0) 466 796 737 (2)

https://www.cisbio.com https://www.revvity.com

(1) Available from Monday to Thursday 8:30 am to 5:30pm GMT-5 and Friday: 8:30 am to 3:00pm GMT-5

(2) Available from Monday to Friday 9:00 am to 5:30 pm GMT+2

## RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008 [CLP]	Category code	Hazard statement	Precautionary statement
The substance or mixture is not classified as hazardous under the CLP Regulation (EC) No 1272/2008	None	None	None

Information supplémentaire:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

#### 2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage suivant le Règlement (EC) N° 1272/2008 [CLP/GHS]



Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts d2 reagent

Version: FR, Page 2 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

<u>Identification du produit :</u>

Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts d2 reagent

Substances contenues dans le produit :

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement :

Mentions de danger et de prudence:

Section spéciale pour des éléments d'étiquetage supplémentaires concernant certains mélanges :

Mentions supplémentaires :

#### 2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances classifiées substances extrêmement préoccupantes >= 0.1% publiées par l'Agence européenne des produits chimiques ECHA, conformèment à l'article 57 du règlement REACH. Le mélange ne satisfait ni les critères dangereux PBT ni les critères vPvB en accord avec l'annexe XIII de la règlementation REACH EC 1907/2006. ;

Dangers sur la santé :



Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts d2 reagent

Version: FR, Page 3 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

# RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux:

Ce mélange ne contient aucune substance dangereuse aux limites de concentration indiquées dans le règlement (CE) no. 1272/2008 et OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200.

#### <u>Informations supplémentaires:</u>

Texte complet avec phrases des H- et EUH-: voir SECTION 16.

# **RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS**

#### 4.1 Description des premiers secours

**Informations générales** :Ne pas laisser une personne affectée sans surveillance. ; Eloigner les personnes affectées de la zone de danger et les allonger. ;

Inhalation: En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin; Fournir de l'air frais.;

**Contact avec la peau**:Après contact avec la peau, laver immédiatement avec de l'eau. ; Jeter les vêtements contaminés. ; **Contact avec les yeux**:En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau en gardant les paupières ouvertes pendant un temps suffisamment long, puis consulter immédiatement un ophtalmologue. ;

**Ingestion**:Ne pas provoquer de vomissements. ; Ne pas donner à manger ou à boire. ; En cas d'ingestion accidentelle par la bouche, rincer abondamment à l'eau (seulement si la personne est consciente) et consulter un médecin immédiatement. ; **Protection du secouriste :** 

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu à ce jour. ;

Effets:

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Notes pour le docteur:

# RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyen d'extinction :

**Moyens d'extinction appropriés** :Ce produit n'est pas inflammable. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. ;

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance et du mélange

Produits de combustion dangereux :/

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un vêtement de protection.;



Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts d2 reagent

Version: FR, Page 4 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

#### RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures d'urgence : Assurer une ventilation suffisante. ; Procédures d'urgence : Mettre les personnes en sécurité. ; Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8) ;

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter dans les égouts, les eaux de surface ou la nappe phréatique. ; ;

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériau compatible pour l'absorption : Absorbant, organique. ; Autres informations :

# 6.4 Référence à d'autres sections

Informations supplémentaires:

#### RUBRIQUE 7. MANIPUATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions pour une manipulation sure

#### Mesures de protection :

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. ; Eviter tout contact avec les yeux. ; Eviter la création ou formation d'aérosols. ; Eviter tout contact cutané. ; Eviter de respirer. ; Mettre à disposition sur le lieu de travail des douches d'urgence. ; Mettre à disposition sur le lieu de travail un lave-oeil et indiquer sa position. ; Laver immédiatement les vêtements contaminés. ;

Prévention contre l'incendie:

Précautions environnementales :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones ou des substances réactives sont manipulées. ; Ne pas pipeter avec la bouche. ; Porter des gants jetables ;

Conseils d'hygiène généraux en milieu professionnel

Manipuler dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité industrielle ; Voir la fiche de données techniques. ; Jeter les vêtements contaminés et imprégnés. ; Se laver les mains avant les pauses et après le travail. ;

## 7.2 Conditions nécessaires pour un stockage sûr, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conditions nécessaires pour les salles de stockage et les contenants :

Conserver le récipient bien fermé. ; Conserver dans son emballage d'origine ou dans un emballage correctement étiqueté ; Conseils pour l'agencement des stocks :

Matériaux à éviter :

Autres informations sur les conditions de stockage :

#### 7.3 Utilisations finales particulières :

Recommandations pour les utilisations finales particulières : Voir la fiche de données techniques. ;



Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts d2 reagent

Version: FR, Page 5 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

RUBRIQUE 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION : PROTECTION PERSONNELLE						
8.1 Paramètres de contrôle						
Remard	Remarque préliminaire :					
8.1.1						
•	France					
•	Espagne					
•	Allemagne					
•	Italie					
•	Grèce					
•	UK					
•	OSHA (USA)					
8.1.2	Valeur limite biologique (Allemagne):					
8.1.3	Valeurs limites d'exposition pour l'utilisation attendue (Allemagne):					
8.1.4	Valeurs de DNEL/PNEC: Employé DNEL					

Client DNEL

Remarque DNEL: PNEC



Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts d2 reagent

Version: FR, Page 6 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

Remarque PNEC:

Remarque sur les paramètres de contrôle :

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1 Mesures techniques:

Voir section 7. Pas de mesures supplémentaires nécessaires.;

# 8.2.2 Equipement de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Lunettes de sécurité à protection latérale. ;

Protection de la peau:Port de gants ; Blouse de laboratoire ;

Protection respiratoire: Assurer une ventilation suffisante.;

Dangers thermiques:

# 8.2.3 <u>Contrôles d'ordre environnemental :</u>

# RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physico chimiques essentielles

**Apparence** 

Etat physique	Liquide;				
Couleur	Bleu;				
Odeur					
Seuil olfactif (ppm)					

		Valeur	Concentration (mol/L)	Méthode	Température (°C)	Pression (kPa)	Remarque
рН		7					
Point de fusion (°C)							
Point de congélation (°C)							
Point initial d'ébullition/gamme d'ébullition (°C)							
Point éclair (°C)							
Taux d'évaporation (kg/m²/h)							
Inflammabilité (type : ) (%)							
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou	Limite supérieure d'explosivité (%)						
explosivité	Limite supérieure d'explosivité (%)						
Pression de vapeur (kPa)	•						
Densité de vapeur (g/cm³)							
	Densité (g/cm³)						
Densités	Densité relative (g/cm³)						
	Densité volumique (g/cm³)						
	Densité critique (g/cm³)						
Solubilité (Type: ) (g/L)							
Coefficient de partage (log Pow) n-octanol/eau à pH :							



Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts d2 reagent

Version: FR, Page 7 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

				V
Température d'auto inflammation (°C)				
Température de décomposition (°C) Energie de décomposition : kJ				
Viscosité	Viscosité, dynamique (poiseuille)			
	Viscosité, cinématique (cm³/s)			
Propriétés explosives				
Propriétés oxydantes				

#### 9.2 Autres informations:

Aucune autre information utile disponible

#### **RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE**

- 10.1 Réactivité Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions d'utilisation normales. ;
- 10.2 Stabilité chimique :
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :
- 10.4 Conditions à éviter :
- 10.5 Matières incompatibles :
- 10.6 Produits de décomposition dangereux : Ne se décompose pas si le produit est stocké et utilisé dans les conditions prévues (données techniques). ; La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz et vapeurs irritantes.

#### **RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

# 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Substances

Toxicité aiguë

Données animales :

Toxicité orale aiguë:

Toxicité dermique aiguë :

Toxicité aiguë par inhalation :

Expérience pratique / preuve humaine :

Evaluation / Classification:

Remarque générale :

Corrosion/irritation de la peau

Données animales :



Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts d2 reagent

Version: FR, Page 8 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

Méthode de test cutané In-vitro : Résultat du test cutané In-vitro : Evaluation / Classification:

• Lésion oculaire/irritation

#### Données animales :

Méthode de test oculaire In vitro : Résultat du test oculaire In vitro : Evaluation / Classification:

- Effets CMR (cancérigène, mutagène et reprotoxique)
  - o Mutagénicité des cellules germinales :

Données animales :

Evaluation / Classification:

o Cancérogénicité

Expérience pratique / preuve humaine:

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification:

Reprotoxicité

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification:

Evaluation globales des propriétés CMR :

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)
  - o STOT SE 1 et 2

Données animales :

Autres informations:

o STOT SE 3

Expérience pratique / preuve humaine :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)



Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts d2 reagent

Version: FR, Page 9 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

Expérience pratique / preuve humaine :

**Données animales**:

Evaluation / Classification :

**Autres informations** 

#### • Risque d'inhalation

Expérience pratique / preuve humaine :

Données expérimentales : données de viscosité : voir SECTION 9.

Evaluation / Classification:

Remarque:

#### 11.1.1 Mélanges

Pas d'information toxicologique disponible concernant le mélange

#### RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Dans le cas où il existe des données d'essai concernant un point final / différenciation pour le mélange lui-même, la classification est effectuée selon les critères de la substance (à l'exclusion de la biodégradation et de la bioaccumulation). S'il n'existe pas de données d'essai, les critères de classification des mélanges doivent être utilisés (méthode de calcul); Dans ce cas, les données toxicologiques des substances sont indiquées.

# 12.1 Toxicité aquatique :

Toxicité aigue pour les poissons (court terme)

Toxicité chronique pour les poissons (long terme)

Toxicité aigue pour les crustacés (court terme)

Toxicité chronique pour les crustacés (long terme)

<u>Toxicité aigue pour les algues et cianobactéries (court terme)</u>

Toxicité pour les microorganismes et autres plantes aquatiques / organismes

Evaluation / Classification:

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation :

Dégradation abiotique :

**Evaluation / Classification:** 

# 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF):



Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts d2 reagent

Version: FR, Page 10 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

#### 12.4 Mobilité dans le sol

#### 12.5 Résultats de l'évaluation des PBT et vPvB

# 12.6 Autres effets néfastes :

Informations supplémentaires éco toxicologiques :

# RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Option de traitement des déchets :

Gérer les déchets suivant la réglementation en vigueur.;

Autres recommandations concernant l'élimination:

Informations supplémentaires:

# **RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

# ADR/RID/AND/IMDG/IATA

UN No.	
UN Nom d'expédition	
Classe de danger pour le	
transport (es)	
Etiquette de danger (s)	
Groupe d'emballage	

#### Transport en vrac conformément à l'Annexe II du MARPOL 73/78 et au code IBC

## Terre (ADR/RID)

Classification ADR : Dispositions spéciales pour l'ADR/RID : Quantités limites pour l'ADR/RID : Quantités exclues pour l'ADR/RID :

Instruction d'emballage pour l'ADR/RID : Dispositions spéciales pour l'emballage pour l'ADR/RID :

Dispositions pour les emballages mixtes :

Instructions pour les citernes mobiles et les conteneurs pour vrac : Disposition spéciales pour citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :

Code citerne ADR : Disposition spéciale pour citerne ADR :

Véhicule pour le transport des citernes:

Dispositions spéciales pour le transport des charriots:

Dispositions spéciales pour le transport en vrac :

Dispositions spéciales pour le chargement, le déchargement et la manutention:

Dispositions spéciales pour le transport :

Identification de danger No: Catégorie de transport (Code de restriction des tunnels):

# Mer (IMDG)

Polluant marin:

Risque subsidiaire (s) pour IMDG:

Disposition pour l'emballage pour IMDG :

Quantité limite pour IMDG :



Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts d2 reagent

Version: FR, Page 11 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

Instruction d'emballage pour IMDG : Instructions IBC : Dispositions IBC :

Instructions citerne IMO tank : Instructions citerne UN : Dispositions citerne et vrac :

EmS:

Arrimage et isolement pour IMDG : Propriétés et observations :

Transport fluvial (ADN)

Code de classification ADN : Dispositions spéciales ADN : Quantité limite pour ADN : Quantité exclue pour ADN : Transport autorisé : Equipement nécessaire :

Dispositions pour le chargement et déchargement : Dispositions pour le transport :

Nombre de cônes/lumières bleus : Remarque:

Air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Risque subsidiaire pour IATA: Quantité exclue pour IATA: Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Packing Instructions: Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Maximal Net Quantity:

Passenger and Cargo Aircraft Packaging Instructions: Passenger and Cargo Aircraft Maximal Net Quantity:

Cargo Aircraft only Packaging Instructions : Cargo Aircraft only Maximal Net Quantity :

Code ERG : Dispositions spéciales pour IATA:

## **RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

# 15.1 Règlementation/législation spécifique en matière de sécurité, santé et environnement pour la substance ou le mélange

# Directives et règlements UE

• Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Autorisations (numéro CAS Substance):

Restrictions d'utilisation (numéro CAS Substance):

SVHC (numéro CAS Substance):

- Autres règlements UE :
- Directive 2010/75/EC sur les émissions industrielles : Non pertinent

#### Règlement national

# 15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Non réalisée pour ce produit

#### **RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS**

# 16.1 Indications des changements

Date de la version précédente :06/09/2023



Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts d2 reagent

Version: FR, Page 12 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

Modifications:

16.2 Informations complémentaires

16.3 Classification des mélanges et méthodologie d'évaluation utilisée selon le règlement (EC) 1207/2008 [CLP]: Voir SECTION 2.1 (classification).

16.4 Phrases R-, H- et EUH- pertinentes (nombre et texte complet):





Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts Eu Cryptate reagent

Version: FR, Page 1 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

# RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

# 1.1 Identification du produit :

Désignation / Nom commercial: HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts Eu Cryptate reagent

CAS N°.: Index N°: EC N°: REACH N°:

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée

**Utilisations identifiées pertinentes** : Utilisation de la substance ou du mélange uniquement à des fins de recherche en laboratoire ;

**Utilisations déconseillées** : Ne pas utiliser pour des activités thérapeutiques ou de diagnostic. Ceci n'est pas un dispositif médical. ;

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

#### Fournisseur:

Nom: CISBIO BIOASSAYS, company of Revvity Group

Adresse: Parc Marcel Boiteux - BP 84175 - 30200 Codolet, France

Phone: +33 4 66 79 67 05 - Fax: +33 4 66 79 67 50

E-mail (personne compétente): codolet.sds@revvity.com

# 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France - Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

USA & Canada - Phone: 1-888-963-456 (1) Other countries - Phone: +33 (0) 466 796 737 (2)

https://www.cisbio.com https://www.revvity.com

(1) Available from Monday to Thursday 8:30 am to 5:30pm GMT-5 and Friday: 8:30 am to 3:00pm GMT-5

(2) Available from Monday to Friday 9:00 am to 5:30 pm GMT+2

# RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008 [CLP]	Category code	Hazard statement	Precautionary statement
The substance or mixture is not classified as hazardous under the CLP Regulation (EC) No 1272/2008	None	None	None

Information supplémentaire:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

## 2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage suivant le Règlement (EC) N° 1272/2008 [CLP/GHS]



Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts Eu Cryptate reagent

Version: FR, Page 2 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

<u>Identification du produit :</u>

Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts Eu Cryptate reagent

Substances contenues dans le produit :

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement :

Mentions de danger et de prudence:

Section spéciale pour des éléments d'étiquetage supplémentaires concernant certains mélanges :

Mentions supplémentaires :

# 2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances classifiées substances extrêmement préoccupantes >= 0.1% publiées par l'Agence européenne des produits chimiques ECHA, conformèment à l'article 57 du règlement REACH. Le mélange ne satisfait ni les critères dangereux PBT ni les critères vPvB en accord avec l'annexe XIII de la règlementation REACH EC 1907/2006. ;

Dangers sur la santé :



Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts Eu Cryptate reagent

Version: FR, Page 3 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

# RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux:

Ce mélange ne contient aucune substance dangereuse aux limites de concentration indiquées dans le règlement (CE) no. 1272/2008 et OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200.

#### <u>Informations supplémentaires:</u>

Texte complet avec phrases des H- et EUH-: voir SECTION 16.

# **RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS**

# 4.1 Description des premiers secours

**Informations générales** :Ne pas laisser une personne affectée sans surveillance. ; Eloigner les personnes affectées de la zone de danger et les allonger. ;

Inhalation: En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin; Fournir de l'air frais.;

**Contact avec la peau**:Après contact avec la peau, laver immédiatement avec de l'eau. ; Jeter les vêtements contaminés. ; **Contact avec les yeux**:En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau en gardant les paupières ouvertes pendant un temps suffisamment long, puis consulter immédiatement un ophtalmologue. ;

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissements. ; Ne pas donner à manger ou à boire. ; En cas d'ingestion accidentelle par la bouche, rincer abondamment à l'eau (seulement si la personne est consciente) et consulter un médecin immédiatement. ; Protection du secouriste :

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu à ce jour. ;

Effets:

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Notes pour le docteur:

# RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

## 5.1 Moyen d'extinction :

**Moyens d'extinction appropriés** :Ce produit n'est pas inflammable. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. ;

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance et du mélange

Produits de combustion dangereux :/

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un vêtement de protection.;



Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts Eu Cryptate reagent

Version: FR, Page 4 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

## RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures d'urgence : Assurer une ventilation suffisante. ; Procédures d'urgence : Mettre les personnes en sécurité. ; Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8) ;

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter dans les égouts, les eaux de surface ou la nappe phréatique. ; ;

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériau compatible pour l'absorption : Absorbant, organique. ; Autres informations :

# 6.4 Référence à d'autres sections

Informations supplémentaires:

#### RUBRIQUE 7. MANIPUATION ET STOCKAGE

# 7.1 Précautions pour une manipulation sure

## Mesures de protection :

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. ; Eviter tout contact avec les yeux. ; Eviter la création ou formation d'aérosols. ; Eviter tout contact cutané. ; Eviter de respirer. ; Mettre à disposition sur le lieu de travail des douches d'urgence. ; Mettre à disposition sur le lieu de travail un lave-oeil et indiquer sa position. ; Laver immédiatement les vêtements contaminés. ;

Prévention contre l'incendie:

Précautions environnementales :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones ou des substances réactives sont manipulées. ; Ne pas pipeter avec la bouche. ; Porter des gants jetables ;

Conseils d'hygiène généraux en milieu professionnel

Manipuler dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité industrielle ; Voir la fiche de données techniques. ; Jeter les vêtements contaminés et imprégnés. ; Se laver les mains avant les pauses et après le travail. ;

# 7.2 Conditions nécessaires pour un stockage sûr, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conditions nécessaires pour les salles de stockage et les contenants :

Conserver le récipient bien fermé. ; Conserver dans son emballage d'origine ou dans un emballage correctement étiqueté ; Conseils pour l'agencement des stocks :

Matériaux à éviter :

Autres informations sur les conditions de stockage :

## 7.3 Utilisations finales particulières :

Recommandations pour les utilisations finales particulières : Voir la fiche de données techniques. ;



Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts Eu Cryptate reagent

Version: FR, Page 5 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

# RUBRIQUE 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION : PROTECTION PERSONNELLE

KUDKI	QUE 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION : PROTECTION PERSONNELLE
8.1 I	Paramètres de contrôle
Remarq	ue préliminaire :
8.1.1	Valeurs limites d'exposition professionnelle :
•	France
•	Espagne
•	Allemagne
•	Italie
•	Grèce
•	UK
•	OSHA (USA)
8.1.2	Valeur limite biologique (Allemagne):
8.1.3	Valeurs limites d'exposition pour l'utilisation attendue (Allemagne):
8.1.4	Valeurs de DNEL/PNEC: Employé DNEL

# Remarque DNEL:

PNEC

Client DNEL



Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts Eu Cryptate reagent

Version: FR, Page 6 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

Remarque PNEC:

Remarque sur les paramètres de contrôle :

# 8.2 Contrôles de l'exposition

# 8.2.1 Mesures techniques:

Voir section 7. Pas de mesures supplémentaires nécessaires.;

# 8.2.2 Equipement de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Lunettes de sécurité à protection latérale. ;

Protection de la peau:Port de gants ; Blouse de laboratoire ;

Protection respiratoire: Assurer une ventilation suffisante.;

Dangers thermiques:

# 8.2.3 <u>Contrôles d'ordre environnemental :</u>

# RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# 9.1 Informations sur les propriétés physico chimiques essentielles

**Apparence** 

Etat physique	Liquide;
Couleur	Incolore;
Odeur	
Seuil olfactif (ppm)	

		Valeur	Concentration (mol/L)	Méthode	Température (°C)	Pression (kPa)	Remarque
рН		7					
Point de fusion (°C)							
Point de congélation (°C)							
Point initial d'ébullition/ga	ımme d'ébullition (°C)						
Point éclair (°C)							
Taux d'évaporation (kg/m²	<sup>2</sup> /h)						
Inflammabilité (type : ) (%)	)						
Limite supérieure/inférieure	Limite supérieure d'explosivité (%)						
d'inflammabilité ou explosivité	Limite supérieure d'explosivité (%)						
Pression de vapeur (kPa)	•						
Densité de vapeur (g/cm³)							
	Densité (g/cm³)						
Densités	Densité relative (g/cm³)						
	Densité volumique (g/cm³)						
	Densité critique (g/cm³)						
Solubilité (Type: ) (g/L)							
Coefficient de partage (log Pow) n-octanol/eau à pH :							



Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts Eu Cryptate reagent

Version: FR, Page 7 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

				V
Température d'auto inflammation (°C)				
Température de décomposition (°C) Energie de décomposition : kJ				
Viscosité	Viscosité, dynamique (poiseuille)			
	Viscosité, cinématique (cm³/s)			
Propriétés explosives				
Propriétés oxydantes				

#### 9.2 Autres informations:

Aucune autre information utile disponible

# **RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE**

- 10.1 Réactivité Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions d'utilisation normales. ;
- 10.2 Stabilité chimique :
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :
- 10.4 Conditions à éviter :
- 10.5 Matières incompatibles :
- 10.6 Produits de décomposition dangereux : Ne se décompose pas si le produit est stocké et utilisé dans les conditions prévues (données techniques). ; La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz et vapeurs irritantes.

# **RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

# 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

# Substances

Toxicité aiguë

Données animales :

Toxicité orale aiguë:

Toxicité dermique aiguë :

Toxicité aiguë par inhalation :

Expérience pratique / preuve humaine :

Evaluation / Classification:

Remarque générale :

Corrosion/irritation de la peau

Données animales :



Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts Eu Cryptate reagent

Version: FR, Page 8 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

Méthode de test cutané In-vitro : Résultat du test cutané In-vitro : Evaluation / Classification:

• Lésion oculaire/irritation

#### Données animales :

Méthode de test oculaire In vitro : Résultat du test oculaire In vitro : Evaluation / Classification:

- Effets CMR (cancérigène, mutagène et reprotoxique)
  - o Mutagénicité des cellules germinales :

Données animales :

Evaluation / Classification:

o Cancérogénicité

Expérience pratique / preuve humaine:

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification:

Reprotoxicité

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification:

Evaluation globales des propriétés CMR :

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)
  - o STOT SE 1 et 2

Données animales :

Autres informations:

o STOT SE 3

Expérience pratique / preuve humaine :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)



Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts Eu Cryptate reagent

Version: FR, Page 9 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

Expérience pratique / preuve humaine :

**Données animales**:

Evaluation / Classification:

**Autres informations** 

#### Risque d'inhalation

Expérience pratique / preuve humaine :

Données expérimentales : données de viscosité : voir SECTION 9.

Evaluation / Classification:

Remarque:

#### 11.1.1 Mélanges

Pas d'information toxicologique disponible concernant le mélange

#### RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Dans le cas où il existe des données d'essai concernant un point final / différenciation pour le mélange lui-même, la classification est effectuée selon les critères de la substance (à l'exclusion de la biodégradation et de la bioaccumulation). S'il n'existe pas de données d'essai, les critères de classification des mélanges doivent être utilisés (méthode de calcul); Dans ce cas, les données toxicologiques des substances sont indiquées.

# 12.1 Toxicité aquatique :

Toxicité aigue pour les poissons (court terme)

Toxicité chronique pour les poissons (long terme)

Toxicité aigue pour les crustacés (court terme)

Toxicité chronique pour les crustacés (long terme)

<u>Toxicité aigue pour les algues et cianobactéries (court terme)</u>

Toxicité pour les microorganismes et autres plantes aquatiques / organismes

Evaluation / Classification:

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation :

Dégradation abiotique :

**Evaluation / Classification:** 

# 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF):



Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts Eu Cryptate reagent

Version: FR, Page 10 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

#### 12.4 Mobilité dans le sol

#### 12.5 Résultats de l'évaluation des PBT et vPvB

# 12.6 Autres effets néfastes :

Informations supplémentaires éco toxicologiques :

# RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Option de traitement des déchets :

Gérer les déchets suivant la réglementation en vigueur.;

Autres recommandations concernant l'élimination:

Informations supplémentaires:

# RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

# ADR/RID/AND/IMDG/IATA

UN No.	
UN Nom d'expédition	
Classe de danger pour le	
transport (es)	
Etiquette de danger (s)	
Groupe d'emballage	

#### Transport en vrac conformément à l'Annexe II du MARPOL 73/78 et au code IBC

## Terre (ADR/RID)

Classification ADR : Dispositions spéciales pour l'ADR/RID : Quantités limites pour l'ADR/RID : Quantités exclues pour l'ADR/RID :

Instruction d'emballage pour l'ADR/RID : Dispositions spéciales pour l'emballage pour l'ADR/RID :

Dispositions pour les emballages mixtes :

Instructions pour les citernes mobiles et les conteneurs pour vrac : Disposition spéciales pour citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :

Code citerne ADR : Disposition spéciale pour citerne ADR :

Véhicule pour le transport des citernes:

Dispositions spéciales pour le transport des charriots:

Dispositions spéciales pour le transport en vrac :

Dispositions spéciales pour le chargement, le déchargement et la manutention:

Dispositions spéciales pour le transport :

Identification de danger No: Catégorie de transport (Code de restriction des tunnels):

# Mer (IMDG)

Polluant marin:

Risque subsidiaire (s) pour IMDG:

Disposition pour l'emballage pour IMDG :

Quantité limite pour IMDG :



Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts Eu Cryptate reagent

Version: FR, Page 11 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

Instruction d'emballage pour IMDG : Instructions IBC : Dispositions IBC :

Instructions citerne IMO tank : Instructions citerne UN : Dispositions citerne et vrac :

EmS:

Arrimage et isolement pour IMDG : Propriétés et observations :

Transport fluvial (ADN)

Code de classification ADN : Dispositions spéciales ADN : Quantité limite pour ADN : Quantité exclue pour ADN : Transport autorisé : Equipement nécessaire :

Dispositions pour le chargement et déchargement : Dispositions pour le transport :

Nombre de cônes/lumières bleus : Remarque:

Air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Risque subsidiaire pour IATA: Quantité exclue pour IATA: Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Packing Instructions: Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Maximal Net Quantity:

Passenger and Cargo Aircraft Packaging Instructions: Passenger and Cargo Aircraft Maximal Net Quantity:

Cargo Aircraft only Packaging Instructions : Cargo Aircraft only Maximal Net Quantity :

Code ERG : Dispositions spéciales pour IATA:

# **RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

# 15.1 Règlementation/législation spécifique en matière de sécurité, santé et environnement pour la substance ou le mélange

# Directives et règlements UE

• Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Autorisations (numéro CAS Substance):

Restrictions d'utilisation (numéro CAS Substance):

SVHC (numéro CAS Substance):

- Autres règlements UE :
- Directive 2010/75/EC sur les émissions industrielles : Non pertinent

#### Règlement national

# 15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Non réalisée pour ce produit

#### **RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS**

# 16.1 Indications des changements

Date de la version précédente :06/09/2023



Désignation / Nom commercial : HTRF S1/ACE2 Bind. kit - 500 pts Eu Cryptate reagent

Version: FR, Page 12 sur 12, Date de révision: 07/09/2023

Modifications:

16.2 Informations complémentaires

16.3 Classification des mélanges et méthodologie d'évaluation utilisée selon le règlement (EC) 1207/2008 [CLP]: Voir SECTION 2.1 (classification).

16.4 Phrases R-, H- et EUH- pertinentes (nombre et texte complet):

